

20 Provinces

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Canton Dikoka/Village Mokabo/Conflit Homme-Faune...

Les malheurs d'un exploitant agricole



Mathias Massande, ici dans sa plantation...



... ne sait plus à quel saint se vouer face...



... à la destruction de ses plantations par les pachydermes.

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

LE conflit opposant les paysans et les éléphants dans le pays en général et dans la province de la Ngounié, en particulier, n'épargne plus personne. Et pour cause, au village Mokabo, situé à 18 km de Mouila, dans le canton Dikoka, les pachydermes

ont pris possession des plantations de manioc, de canne à sucre et de bananiers.

Le dernier fait en date remonte au début du mois de septembre où les éléphants n'ont pas fait de quartier chez l'exploitant agricole Mathias Massande, l'un des plus grands agriculteurs de la région. Il est le premier producteur de cacao dans la province de la Ngounié, avec plus d'une tonne de production en

moyenne. La banane constitue la deuxième culture qu'il exploite en sus de la canne à sucre que le feu de brousse a aussi complètement réduite en cendres. En effet, il a été désagréablement surpris de retrouver sa bananeraie de plus d'un hectare ravagée par ces étranges visiteurs. Et de constater ici et là les régimes de banane arrachés, les rejets écrasés, ainsi que d'autres plantes sens dessus-dessous. Ironie du

sort, c'est surtout chez lui que les éléphants ont jeté leur dévolu, esquivant les plantations des voisins.

« Je suis complètement désespéré avec ce malheur qui vient de s'abattre sur mon champ de banane. C'est ce qui me fait vivre avec ma famille, et voilà le sort qui m'est réservé ! Comment dans de telles conditions, peut-on faire l'agriculture, alors que la terre ne ment pas ? Il faudrait que les au-

torités compétentes trouvent une solution définitive au conflit qui nous oppose aux éléphants », s'est-il indigné.

Déjà, l'année dernière, se rappelle-t-il, les mêmes éléphants se sont livrés à cœur joie, ravageant à leur passage toutes les plantations de bananiers. Des dégâts qui l'ont d'ailleurs amené à entreprendre des mesures administratives et en déposant une plainte. Mais sans suite. Ce qui

est souvent le cas. Chaque fois qu'il se présente aux autorités compétentes, on le tourne en dérision. D'où, sa colère et son découragement car, ne sachant plus à quel saint se vouer.

Aujourd'hui, Mathias Massande craint surtout pour sa plantation de cacaoyer, même si, dit-il, le ranch et ses installations se trouvent à proximité de son habitation à plusieurs kilomètres du village Mokabo.

... et département de la Louetsi-Wano/Documentaire sur Matamatsengue

L'acteur principal attend toujours d'être rémunéré



Dieu Donné Massogono, l'acteur principal du documentaire sur Matamatsengue.



Quelques habitants dans un corps de garde.



Une vue du village Matamatsengue dans la Louetsi-Wano à Lebamba

IMM

Lébamba/Gabon

LE peuple autochtone (pygmée) fait l'objet de beaucoup d'intérêts de la part des chercheurs. Sociologues, anthropologues, etc., veulent tous étudier et comprendre le mode de vie de la so-

ciété pygmée. Ainsi, tous les objectifs des photographes et de cameramen sont braqués désormais sur cette frange de la population. Chacun voudrait tirer l'essentiel du savoir-vivre, du savoir-être et du savoir-faire de ce peuple dont les habitants sont les tout-premiers du Gabon.

Entre 1997 et 1998, la Radiodif-

fusion et télévision gabonaise (RTG) avait réalisé un documentaire sur les pygmées du sud du Gabon, au village Nzingui plus précisément. Celui-ci s'intitulait : "Matamatsengue", du nom d'un des villages de ce peuple autochtone, situé non loin de Lebamba, le chef-lieu du département de la Louetsi-Wano. Le documentaire avait notamment

pour objectif de valoriser les us et coutumes, sinon d'affirmer l'identité pygmée du Gabon. Aujourd'hui, il est régulièrement diffusé sur le petit écran et captive l'attention des téléspectateurs qui trouvent d'ailleurs en cette réalisation cinématographique, un chef-d'œuvre original sur le peuple autochtone. Mais pourtant, plusieurs années

après le tournage de ce film, l'un de ses principaux acteurs, Dieu Donné Massogono, dit toujours n'avoir rien reçu. Du moins sur le plan financier. Ses services, à ce qu'il affirme, n'ont toujours pas été récompensés. « J'ai tenté d'entreprendre la démarche de réclamation afin d'obtenir gain de cause. Et j'étais, il n'y a pas longtemps à Gabon télévision.

Mais je n'ai pas frappé à la bonne porte. C'est dommage », regrette-t-il.

Malgré tout, l'homme de Matamatsengue exhorte les principaux initiateurs de ce documentaire à faire un geste pour contenter l'ensemble des acteurs qui, à tort ou à raison, pensent que Dieu Donné Massogono les a roulés.

Nyanga/Département de Mougoutsi/Tchibanga/Prévention des risques professionnels

Les nouvelles dispositions présentées aux employeurs

MIHINDOU MIHINDOU

Tchibanga/Gabon

LES patrons d'entreprises de la province de la Nyanga, réunis, dernièrement, à la mairie centrale de Tchibanga, ont été édifiés sur les nouvelles dispositions de la prévention des risques professionnels. C'était à la faveur d'une mission de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) conduite par le directeur provincial Ngounié-Nyanga, Germain Ebolo.

De même, les questions liées au recouvrement des cotisations, les prestations techniques, la déclaration trimestrielle des salaires et les actes frauduleux qui sont réprimés par la loi ont été au centre des échanges entre les différentes parties présentes.



Le directeur provincial CNSS Ngounié-Nyanga, Germain Ebolo, exposant aux...



...employeurs...



... les nouvelles dispositions auxquelles ils sont tenus de se conformer.

Cette réunion se voulant pédagogique, elle a consisté, en réalité, à rappeler aux chefs d'entreprises privées ce à quoi les astreint la loi, notamment l'immatriculation de leurs employés et leur affiliation à la CNSS. Surtout que parmi ces patrons, se trouvent non seule-

ment ceux qui ignorent ces dispositions, mais aussi et surtout ceux qui s'obstinent volontairement à ne pas déclarer leurs personnels, par mauvaise foi. Privant ainsi ces derniers de leurs droits, dont ceux consistant à bénéficier d'une pension de retraite ou d'autres

prestations sociales. Aussi, afin de placer les uns et les autres face à leurs responsabilités, et pour que nul ne les ignore désormais, la CNSS a-t-elle pris l'initiative de mener des réunions de sensibilisation auprès des employeurs indécents, pour leur pré-

senter ce à quoi ils s'exposent en continuant délibérément à piétiner les dispositions légales. Il leur a donc été indiqué qu'ils sont, non seulement soumis à l'obligation d'immatriculer leurs travailleurs, mais également à celle de verser régulièrement les cotisations à la

CNSS. Des cotisations qui, rappelle-t-on, donnent droit aux employés de bénéficier des prestations sociales, la Caisse nationale de sécurité sociale ayant pour mission d'assurer la couverture sociale de ses assurés et de leurs ayants-droit.